



# Covid-19 : GrandAngoulême propose un prêt d'urgence aux entreprises

samedi 9 mai 2020, par [lpe](#)

Ce sont 650000€ qui sont mobilisés par la collectivité pour soutenir les entreprises du territoire à travers un prêt d'honneur (pas d'intérêts).

Les premiers critères sont les suivants : difficultés de trésorerie en raison d'une baisse importante de l'activité, d'une fermeture de l'entreprise, ou pour un entrepreneur sans revenu suffisant pour couvrir ses besoins vitaux immédiats.

- Taux 0% - sans frais de dossier ni pénalité en cas de remboursement par anticipation
- Pas de garantie demandée & sans obligation de prêt bancaire accompagnant
- Durée de remboursement maximum : 48 mois
- Différé : 12 mois possible
- Réponse rapide, procédure dématérialisée

Ce prêt concerne :

- les TPE, PME, entreprises individuelles, micro-entreprises immatriculées, professions libérales et auteurs-illustrateurs
- installées sur le territoire de l'agglomération du Grand Angoulême (siège de l'entreprise et/ou l'activité principale).
- secteur d'activités : commerce, artisanat, services, industrie ou agriculture.
- baisse du chiffre d'affaires à minima de 50% comparativement au mois de l'année précédente.
- salariés placés en situation de chômage partiel.

Pour toute question et demande de prêt, un interlocuteur unique : [entreprendre@grandangouleme.fr](mailto:entreprendre@grandangouleme.fr) ou 05 45 38 60 60